

**Compte rendu de la réunion
« Comité de pilotage COT »
Le Faou - 15 juin 2011**

Participants :

Jean-Luc Polard, président du SYMEED
André Péron, vice-président du SIVALOM
Muriel Le Gac, présidente du VALCOR
Daniel Gloaguen, Vice-Président de la CCPBS
Jean-Claude Kerjean, BMO
Christian Treguer, CC Pays des Abers
Patrick Pouliquen, directeur du SIRCOB
Anna Didymus, ingénieur de la CCPBS
Christian Bardinnet, Président de la CLCV
Patrick Even, ADEME
Emmanuel Quéré, chef du service SEDIE, Conseil général
Vincent Garnier, chargé de mission COT du SYMEED

Excusés :

Jean-Pierre Bigorgne, SIDEPAQ
Gabriel Kaufmann, directeur du Valcor
Mélane Guigue, ingénieur du SIDEPAQ
Gilbert Plassart, vice président de Morlaix Communauté

1. Présentation du bilan du 1^{er} semestre 2011

Le bilan du 1^{er} semestre 2011 est présentée autour des actions suivantes :

- étude « centre de tri de recyclables secs ménagers »,
- étude juridique sur les modes de coopération en terme de traitement de déchets,
- groupe de Travail du PDEDMA : déchèterie,
- étude technico-économique sur les encombrants,
- groupe de Travail « Tarification Incitative »,
- MODECOM,
- actions transversales

Le diaporama présenté lors de la réunion est joint en annexe n°1.

1.1 Etude « centre de tri de recyclables secs ménagers » :

Concernant l'étude sur les centres de tri de recyclables secs ménagers, l'action initiale est terminée. Aujourd'hui, le SYMEED joue un rôle d'accompagnement des acteurs publics dans l'adaptation des équipements publics de tri des recyclables secs ménagers.

J.L. Polard indique que l'étude a montré l'obsolescence de la majorité des centres de tri de cette partie du département même si, pour deux d'entre-eux, des possibilités de rénovation existent (Sircob et Guyot Environnement). Toutefois, le territoire Nord Finistère paraît être l'échelle pertinente pour un seul centre de tri. Cela se justifie

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR L'ELIMINATION DES DECHETS

d'une part, par les nouvelles exigences réglementaires et, d'autre part, compte-tenu des évolutions en terme de qualité de tri. Ces critères obligent, pour avoir une rentabilité correcte, à augmenter la capacité des centres de tri. Une capacité de 20 000 tonnes semble être le seuil minimal dans ce nouveau contexte. Au niveau du projet de centre de tri de la SEM Sotraval, le choix du prestataire a été récemment acté et a été présenté à l'ensemble des EPCI actionnaires le 1^{er} juin 2011. Suite à cette réunion, il a été décidé d'étudier les possibilités juridiques de sécurisation des coopérations (groupement de commandes, Société Publique Locale) ainsi que les possibilités de mise en œuvre d'une péréquation des coûts. Par ailleurs, cette question de la péréquation des coûts pourrait un jour se poser à l'échelle départementale.

D. Gloaguen (CCPBS) pose la question de l'avenir des autres centres de tri du secteur, notamment, le plus important, à Morlaix. Plusieurs réponses sont apportées pour indiquer que les collectivités du Nord-Finistère disposent maintenant de l'étude du SYMEED pour avoir une vision de l'état des lieux et des propositions d'organisations selon différents scénarios. Il est clair que selon les choix que les collectivités feront à court terme, les coûts du tri des recyclables secs seront plus ou moins élevés à moyen / long terme. Les obligations réglementaires montrent bien que la capacité d'un centre de tri doit au minimum être de 20 000 tonnes pour pouvoir répondre aux exigences fixées tout en restant rentable.

A. Péron (SIVALOM) s'interroge sur l'intégration du territoire Centre dans les problématiques du Nord Finistère. Il pense que ces deux territoires pourraient aller vers plus de coopérations, cela est à mettre en vis à vis du contexte dans lequel se trouve le Smitred Ouest Armor qui cherche également à capter d'autres tonnages, dont ceux de Morlaix Communauté. Le centre de tri du Smitred Ouest Armor est, en effet, surdimensionné par rapport aux tonnages produits par leur seul territoire. Cela confirme également l'importance de sécuriser les apports à l'échelle géographique Nord voire Nord et Centre Finistère pour fiabiliser l'investissement de la SEM Sotraval dont, il faut le rappeler, les collectivités du Nord-Finistère sont actionnaires.

1.2 Etude juridique sur les modes de coopération en terme de traitement de déchets :

Les résultats de la phase 2 «scénarios de coopération» ont été présentés le 16 mars 2011. Lors de cette réunion, deux questions ont nécessité un complément de réponse de la part du cabinet d'avocats :

- la composition de la rémunération dans le cadre d'un contrat de coopération : l'amortissement est-il pris en compte dans le calcul de la rémunération payée par la collectivité A à la collectivité B ?
- la possibilité de céder son unité de traitement lors de l'adhésion ou la fusion à un syndicat de traitement ?

Au sujet de la première question, le cabinet d'avocats a confirmé la réponse apportée dans le cadre du rapport de phase 1. Par contre, concernant la seconde question, il ne peut pas se prononcer facilement en raison de la complexité de la question mais aussi et surtout en raison de l'exclusion des procédures de fusion et d'adhésion du syndicat mixte du marché initial. Il sera donc proposé au Comité syndical de conclure un avenant

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR L'ELIMINATION DES DECHETS

pour avoir une réponse juridiquement consolidée à cette question. C'est lors de sa séance du 15 juin 2011 que le comité syndical délibérera sur ce point.

M. Le Gac demande si cette étude a été transmise au Préfet afin d'avoir son avis sur l'organisation du traitement des déchets dans le Finistère.

Au sujet de la présentation des résultats de cette étude, divers échanges ont abouti à la conclusion qu'il était nécessaire de les présenter au niveau départemental aux membres des bureaux des EPCI compétents en terme de traitement de déchets.

1.3 Animation du groupe de travail de l'axe "coopération territoriale" du PDEDMA : sujet 2011 retenu relatif aux déchèteries :

De nombreux échanges ont eu lieu sur cette thématique. Suite à cette discussion, il est proposé que la prochaine réunion travaille sur les conditions d'accueil en déchèterie et la gestion des professionnels.

D'autres thématiques ont été abordées comme la gestion des déchets verts, la prise en compte des déchèteries dans la réflexion sur la tarification incitative, la lutte contre le vandalisme, le dimensionnement des déchèteries...

1.4 Groupe de travail « Tarification Incitative »

Sur la tarification incitative, différents points ont été abordés dont la question de la définition d'objectifs communs concernant la mise en place de la tarification incitative. Par ailleurs, C. Treguer a présenté les réflexions actuelles menées par la CC du Pays des Abers sur le sujet. Lors du premier groupe de travail du 21 septembre 2011, l'ordre du jour traitera les points suivants :

- objectifs d'une étude d'aide à la décision en matière de tarification incitative ;
- quelles sont les conclusions d'une telle étude suivant les territoires ;
- échanges sur les décisions politiques prises.

2. Présentation du bilan à mi parcours du COT :

V. Garnier présente le bilan à mi parcours à partir de l'état d'avancement du programme d'actions fixé dans l'accord-cadre et en mettant ce bilan en vis à vis des 3 objectifs initiaux fixés dans le cadre de la mission qui sont les trois objectifs de l'axe "coopération territoriale" du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés :

- favoriser la structuration du département en zones cohérentes équipées de l'ensemble des outils de traitement ;
- améliorer la qualité du service de gestion des déchets et en maîtriser les coûts ;
- accompagner la mise en œuvre des objectifs du PDPGDMA par un suivi et une évaluation.

L'annexe 2 du bilan présente les contributions de chaque action aux différents objectifs. L'annexe 3 présente l'état d'avancement général du programme d'actions.

A mi parcours, l'état d'avancement du programme d'actions est conforme aux prévisions. L'action sur les centres de tri de recyclables secs ménagers a été rajoutée à ce programme en raison de :

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR L'ELIMINATION DES DECHETS

- sa contribution aux objectifs sur la mise en place d'outils de traitement structurants ;
- l'opportunité d'accompagner la mise en place d'une action concrète de mise en œuvre des objectifs du PDPGDMA.

3. Les axes de travail du COT pour la deuxième période de la mission de juillet 2011 à septembre 2012, date de fin du contrat :

Par rapport au programme d'actions initial, deux actions majeures n'ont pas été engagées :

- amélioration de la connaissance des coûts de collecte et traitement ;
- accompagnement de la stratégie de recherche d'ISDND.

D'autres axes de travail, repérés, soit dans l'accord-cadre initial, soit dans les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PDPGDMA sont également rappelés :

- conditions de mise en œuvre de projets de méthanisation : équipement structurant dans le PDPGDMA ;
- accompagnement des collectivités dans leurs travaux relatifs à l'optimisation des collectes ;
- renforcement des partenariats avec les chambres consulaires ;
- mise en place d'un réseau d'échanges entre EPCI, acteurs privés et associatifs.

4. Le programme d'actions du COT pour le 4^{ème} semestre 2011

Au vu des nombreuses actions en cours et qui se poursuivent sur le 2nd semestre 2011, le comité de pilotage COT valide le lancement de l'action sur la connaissance des coûts de collecte et de traitement et le renforcement des actions « pratiques » sur les déchèteries et la tarification incitative.

L'annexe 4 récapitule le programme d'actions pour le 2nd semestre 2011.

Ce programme d'action validé par le COPIL sera soumis au Comité syndical du 15 juin 2011 pour adoption en vue de sa mise en œuvre.